

COMMUNIQUE
DE PRESSE

Madame Bernadette ROCHE et Monsieur Jérôme DALVERNY, Conseillers départementaux, communiquent les décisions votées en faveur du canton de la Haute-Ardèche lors de la Commission Permanente du 6 juin 2017 :

346 € en faveur du collège de la montagne ardéchoise au titre des sorties scolaires dédiées au patrimoine ardéchois,

Au titre de la politique de l'eau,

21 347 € en faveur du SIVOM de Saint Etienne de Lugdars,

18 000 € en faveur de la commune de Saint Alban en montagne,

4 500 € en faveur de la commune de Saint Etienne de Lugdars,

887 € en faveur de la commune de Chirols, au titre des formalités administratives de régularisation du statut juridique des ouvrages de DFCL,

5 500 € au titre du soutien aux structures culturelles, répartis en faveur de la société géologique de Jaujac, la Cie la ligne à Saint-Cirgues de Prades et l'association Colette Bonzo à Fabras,

7 500 € répartis en faveur de l'EVS MONT' A LA FEIRA de Burzet, le foyer de vie les tilleuls à Saint Etienne de Lugdars et la compagnie la ligne à Saint cirgues de Prades, au titre de l'appel à projet « culture e(s)t lien social ».

Pré-affectation de crédits dans le cadre de l'appel à projets « Ardèche durable » en faveur des projets 2017 démarrant avant le 15 octobre de cette année :

100 000 € en faveur de la communauté de communes Ardèche des sources et volcans pour la construction d'un boulodrome intercommunal sur la commune de Fabras,

50 000 € en faveur de la commune de Prades pour la réfection et l'extension de l'espace culturel,

9 144 € en faveur de la commune de Fabras pour la rénovation énergétique de la salle polyvalente.